



Commune de RETOURNAC

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du 26 Novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : 20

Absents excusés représentés : 3

Votants : 23

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Stéphanie GRANOUILLET a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 Septembre 2021 à l'unanimité

Adressage – Dénomination des voies communales DCM 2021-11-096	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité <ul style="list-style-type: none">◆ Adopte les dénominations des voies communales comme suit<ul style="list-style-type: none">• Rue du Clocher• Chemin des Sources• Jalayoux• Rue du Parking des Fuseaux◆ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis DCM 2021-11-097	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité <ul style="list-style-type: none">◆ Autorise le Maire à signer la convention de gestion des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis sur la base de 30 chats pour un coût à charge de la Commune de 1 050 €.
Convention de mise à disposition d'une salle à l'Espace La Filature avec l'Association « Entraide Pierre Valdo » DCM 2021-11-098	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité <ul style="list-style-type: none">◆ Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle à l'Espace La Filature avec l'Association « Entraide Pierre Valdo » à compter du 1^{er} décembre 2021 ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

<p>Délégation du Conseil Municipal au Maire : Conclusion et révision du louage de choses DCM 2021-11-099</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Donne Délégation au Maire, pour la durée du mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses à titre gracieux pour une durée n'excédant pas 12 ans. 								
<p>Institution – Intégration de Mme Corinne TARGHETTA au sein de la commission n°1 DCM 2021-11-100</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'intégration de Mme Corinne TARGHETTA au sein de la commission n° 1 « Ressources Humaines, Affaires Sociales, Education, Jeunesse et Seniors, Administration Générale » ♦ Rappelle la composition de cette commission <ul style="list-style-type: none"> ♦ N°1 : Patricia GOUDARD – Brigitte ROCHE – Anne-Sylvie MIRMAND –Alain LUTZ – Daniel DI LITTA – Jean-Pierre FILIOL – Maryse RIBERYRON – Raoul GANIVET – Marièle LABEUF – Stéphanie GRANOUILLETT – Pierre ASTOR – Christelle BLANCHER – Antoine MALEYSSON – Corinne TARGHETTA 								
<p>Eglise St-Jean-Baptiste de Retournac : Travaux de restauration de la toiture et des façades DCM 2021-11-101</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Valide les travaux de restauration de la toiture et des façades de l'Eglise St-Jean-Baptiste ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessus ♦ Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers potentiels, Etat et Département, au titre de la restauration des monuments historiques ♦ Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération 								
<p>Eglise de Sarlanges : Travaux de restauration de la toiture DCM 2021-11-102</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Valide les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise de Sarlanges ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessous <table data-bbox="383 667 558 1142"> <tr> <td><u>Dépenses</u></td> <td>11 050 € HT</td> </tr> <tr> <td><u>Recettes</u></td> <td>11 050 €</td> </tr> <tr> <td><u>Département</u></td> <td>2 210 €</td> </tr> <tr> <td><u>Commune</u></td> <td>8 840 €</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de partenaire financier potentiel (Département) au titre de la préservation du patrimoine présentant un intérêt historique ♦ Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération 	<u>Dépenses</u>	11 050 € HT	<u>Recettes</u>	11 050 €	<u>Département</u>	2 210 €	<u>Commune</u>	8 840 €
<u>Dépenses</u>	11 050 € HT								
<u>Recettes</u>	11 050 €								
<u>Département</u>	2 210 €								
<u>Commune</u>	8 840 €								

<p>La Filature Bâtiment Associatif : Rénovation therminique des menuiseries extérieures DCM 2021-11-103</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Valide les travaux de rénovation des menuiseries extérieures sur le bâtiment associatif La Filature et le plan de financement tel que présenté ci-dessous <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: right;"><u>Dépenses</u></td> <td style="text-align: right;">220 000 € HT</td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Recettes</td> <td style="text-align: right;">220 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>Etat-DSIL (60%)</i></td> <td style="text-align: right;">132 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>Région-Fibois (20%)</i></td> <td style="text-align: right;">44 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>Commune</i></td> <td style="text-align: right;">44 000 €</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers : Etat au titre de la DSIL et Région au titre de la promotion et du développement de la construction en bois local ♦ Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération 	<u>Dépenses</u>	220 000 € HT			Recettes	220 000 €	<i>Etat-DSIL (60%)</i>	132 000 €	<i>Région-Fibois (20%)</i>	44 000 €	<i>Commune</i>	44 000 €
<u>Dépenses</u>	220 000 € HT												
Recettes	220 000 €												
<i>Etat-DSIL (60%)</i>	132 000 €												
<i>Région-Fibois (20%)</i>	44 000 €												
<i>Commune</i>	44 000 €												
<p>Sanitaires du Camping : Rénovation et Mise aux normes accessibilité DCM 2021-11-104</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Valide les travaux de rénovation et de mise en accessibilité des sanitaires du camping ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessous <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: right;"><u>Dépenses</u></td> <td style="text-align: right;">100 569 € HT</td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><u>Recettes</u></td> <td style="text-align: right;">100 569 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>Etat-DETR (70%)</i></td> <td style="text-align: right;">70 398 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>Commune</i></td> <td style="text-align: right;">30 171 €</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de partenaires financiers potentiels : Etat au titre de la DETR bonifiée pour la rénovation et mise en accessibilité de ce bâtiment ♦ Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération 	<u>Dépenses</u>	100 569 € HT			<u>Recettes</u>	100 569 €	<i>Etat-DETR (70%)</i>	70 398 €	<i>Commune</i>	30 171 €		
<u>Dépenses</u>	100 569 € HT												
<u>Recettes</u>	100 569 €												
<i>Etat-DETR (70%)</i>	70 398 €												
<i>Commune</i>	30 171 €												
<p>Maison de Santé Pluridisciplinaire : Demande de participation financière au titre de la promotion et du développement des constructions en bois local DCM 2021-11-105</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la REGION au titre de la promotion et du développement des constructions en bois local pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire. ♦ Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération 												

<p>Eclairage Public – Camping DCM 2021-11-106</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public au Camping et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ◆ Fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 21 895.92 € et autorise Le Maire à verser cette somme dans les caisses du Receveur du Syndicat Départemental. ◆ Dit que les crédits budgétaires ont été prévus au budget de l'exercice 2021 en section d'investissement dépenses ◆ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération
<p>Eclairage Public – Aire d'Helicoptère DCM 2021-11-107</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public autour de la zone d'hélicoptère et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ◆ Fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 1 705.69 € et autorise Le Maire à verser cette somme dans les caisses du Receveur du Syndicat Départemental. ◆ Dit que les crédits budgétaires ont été prévus au budget de l'exercice 2021 en section d'investissement dépenses ◆ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération
<p>clairage Public – Rue Henri Pontvianne – Rue Jean-Baptiste Ribeyron DCM 2021-11-108</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération 2021-07-070 ◆ Approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public Rue Henri Pontvianne et Rue Jean-Baptiste Ribeyron et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ◆ Fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 10 193.22 € et autorise Le Maire à verser cette somme dans les caisses du Receveur du Syndicat Départemental. ◆ Dit que les crédits budgétaires ont été prévus au budget de l'exercice 2021 en section d'investissement dépenses ◆ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération
<p>Eclairage Public – Gendarmerie DCM 2021-11-109</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération 2021-09-089 ◆ Approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public de la Gendarmerie et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ◆ Fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 470.27 € et autorise Le Maire à verser cette somme dans les caisses du Receveur du Syndicat Départemental. ◆ Dit que les crédits budgétaires ont été prévus au budget de l'exercice 2021 en section d'investissement dépenses ◆ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération

Budgets Primitifs Exercice 2022 : Quart des Crédits

d'Investissement et Autorisation à donner au Maire pour engager les dépenses de la collectivité avant le vote des budgets primitifs : « Budget Commune » - « Budget Alimentation en Eau Potable » - « Budget Assainissement » - « Budget Maison de Santé Pluridisciplinaire » DCM 2021-11-110

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- ♦ **Autorise** le Maire à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits aux budgets de l'exercice 2022.
- ♦ **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2021 : Budget Général Commune – Budget Alimentation en Eau Potable – Budget Assainissement – Budget Maison de Santé Pluridisciplinaire – non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports.
- ♦ **Valide** les montants et les affectations de crédits tels qu'exposés ci-dessous

Budget « Commune »

Chapitre Invest. Dépenses	Crédits Votés au BP 2021	Crédits ouverts au titre des DM	Montant total à prendre en compte	BP 2022 – Quart des crédits
20-Immo incorporelles	51 000		51 000	12 750
2031 Frais d'Etudes	51 000		51 000	12 750
21-Immo corporelles	930 000		930 000	232 500
2111 Terrains nus	30 000		30 000	7 500
2118 – Autres terrains	230 000		230 000	57 500
21312 – Bât. Scolaires	30 000		30 000	7 500
21318 – Autres bât.	150 000		150 000	37 500
21571 – Matériel roulant	50 000		50 000	12 500
2183-Mat. bureau	40 000		40 000	10 000
2188-Autres immo	400 000		400 000	100 000
23-Immo en cours	1 219 741.61		1 219 741.61	304 935.40
2313-Construction	694 741.61		694 741.61	173 685.40
2315-Instal. Techniques	525 000		525 000	131 250.00

Budget « Alimentation en Eau Potable »

Chapitre Invest. Dépenses	Crédits Votés au BP 2021	Crédits ouverts au titre des DM	Montant total à prendre en compte	BP 2022 – Quart des crédits
21-Immo corporelles	20 000.00		20 000.00	5 000.00
2111 Terrains nus	20 000.00		20 000.00	5 000.00
23-Immo en cours	222 337.63		222 337.63	55 584.41
2315-Instal. Techniques	222 337.63		222 337.63	55 584.41

Budget « Assainissement »

Chapitre Invest. Dépenses	Crédits Votés au BP 2021	Crédits ouverts au titre des DM	Montant total à prendre en compte	BP 2022 – Quart des crédits
21-Immo corporelles	20 000.00		20 000.00	5 000.00
2111 Terrains nus	20 000.00		20 000.00	5 000.00
23-Immo en cours	2 292 650		2 292 650	573 162.50
2315-Instal. Techniques	2 292 650		2 292 650	573 162.50

Budget «Maison de Santé Pluridisciplinaire »

Chapitre Invest. Dépenses	Crédits Votés au BP 2021	Crédits ouverts au titre des DM	Montant total à prendre en compte	BP 2022 – Quart des crédits
21-Immo corporelles	15 000		15 000	3 750
2111 Terrains nus	15 000		15 000	3 750
23-Immo en cours	500 000		500 000	125 000
2315-Instal. Techniques	500 000		500 000	125 000

Décision Budgétaire – Décision Modificatrice N° 1 Budget « Alimentation en Eau Potable » Exercice 2021
DCM 2021-11-111

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (un contre et une abstention)
♦ Approuve la décision modificative n° 1 du Budget « Alimentation en Eau Potable » de l'exercice 2021 telle que présentée ci-dessous.

Chapitre	Crédits Votés au BP 2021	Décision Modificative	Montant total inscrit au BP 2021
Fonctionnement Dépenses	283 064.56	27 700	310 764.56
011-Charges à caractère général	70 000	27 700	97 700
605 – Achats d'eau	70 000	+ 27 700	97 700
Fonctionnement Recettes	283 064.56	27 700	310 764.56
74-Subv. Exploitation	143 564.56	+ 27 700	171 264.56

Tarifs Année 2022 – Régie « Cantine Scolaire »
DCM 2021-11-112

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité
♦ Fixe à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs de la restauration scolaire pour les enfants des écoles publiques de la Commune de manière suivante :

Repas	Prix
Enfant	3.40 €
Adulte	4.45 €

♦ Charge le régisseur municipal de leur application

Tarifs Année 2022 – Concessions au Colombarium – Cimetière de Retournac
DCM 2021-11-113

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité
♦ Fixe à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs de concession au colombarium de la Commune de manière suivante :

Durée de la concession	Prix
10 ans	520 €
20 ans	950 €
30 ans	1 330 €

Tarifs Année 2022 – Concessions dans les cimetières de la Commune DCM 2021-11-114

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

♦ **Fixe à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs des concessions dans les cimetières de la Commune de manière suivante :**

Durée de la concession	Prix
Trentenaire	1 365 €
Cinquantenaire	2 100 €
Perpétuelle	5 300 €

Tarifs Année 2022 – Droits de Place DCM 2021-11-115

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

♦ **Fixe à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs des droits de place de la Commune de manière suivante :**

	Prix
Abonnement annuel	
Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	11 € le ml
Non Abonné du 1^{er} Juin au 30 Septembre	
Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	2 € le ml
Non Abonné du 1^{er} Octobre au 30 Mai	
Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	1 € le ml
Forfait « Camion Outillage »	
Pour un jour de marché	20 €
Forfait « Camion Pizza Food Truck... »	
Pour un soir par semaine	12 €

♦ **Charge le régisseur municipal de leur application**

Objet : Tarifs Année 2022 – Camping des Bords de Loire et Aire de La Chaud DCM 2021-11-116

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

♦ **Fixe à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs applicables au camping et à l'aire de La Chaud de la Commune de manière suivante :**

Forfait 1 ou 2 Adultes (par emplacement et par nuitée comprenant une voiture et une caravane ou toile de tente)	7 €
Enfant Moins de 5 ans	Gratuit
Enfant de 5 à 18 ans	1 €
Personne majeure supplémentaire par emplacement	2 €

Forfait 1 ou 2 Adultes
(par emplacement et par nuitée pour un camping-car ou un combi)

7 €

- ♦ Charge le régisseur municipal de leur application

Tarifs Année 2022 – Gymnase
DCM 2021-11-117

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- ♦ Fixe à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs applicable au gymnase de manière suivante :

Cauton lors de la remise de clé	60 €
Cauton lors de la mise à disposition de l'équipement pour un événement	350 €

- ♦ Charge le régisseur municipal de leur application

Tarifs Année 2022 – Cautions
La Filature
DCM 2021-11-118

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- ♦ Fixe à compter du 1^{er} janvier 2022 les cautions applicable à La Filature

Cauton « Location de la Salle Bourgogne »	500 €
Cauton « Nettoyage de la Salle Bourgogne »	350 €
Cauton « Prêt du Micro »	185 €
Cauton « Prêt de la Friteuse »	510 €
Cauton « Remise de Clé »	60 €

- ♦ Charge le régisseur municipal de leur application

Tarifs Année 2022 – Piscine
Municipale
DCM 2021-11-126

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- ♦ Fixe à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs suivants pour la régie de recettes « Piscine Municipale » pour les habitants de la Commune de RETOURNAC (sur production d'un justificatif de domicile)

Adultes (entrée à l'unité)	4.00 €
Adultes - Carnet d'Abonnement de 10 entrées	27.00 €
Jeunes de Moins de 12 ans (entrée à l'unité)	2.40 €
Jeunes de Moins de 12 ans – Carnet d'Abonnement de 10 entrées	16.00 €

Moins de 5 ans	Gratuit
Nocturne	2.00 €

♦ **Fixe à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifications suivantes pour la régie de recettes « Piscine Municipale » pour les personnes domiciliées à l'extérieur de la Commune de RETOURNAC (sur production d'un justificatif de domicile)**

Adultes (entrée à l'unité)	5.00 €
Adultes – Carnet d'Abonnement de 10 entrées	40.00€
Enfants Moins de 12 ans (entrée à l'unité)	4.00€
Enfants de Moins de 12 ans – Carnet d'abonnement de 10 entrées	30.00 €
Moins de 5 ans	gratuit
Nocturne	2.00 €

♦ **Charge le régisseur municipal de leur application**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Subvention « Opération Façade » – Immeuble 15 Rue de la République – M. Robert ROCHE
DCM 2021-11-119

- ♦ **Octroie** à M. Robert ROCHE, propriétaire de l'immeuble sis 15 rue de la République – parcelle section BL 182, une subvention d'un montant de 1 575.84 € au titre de l'opération « façade » pour le ravalement d'une façade.
- ♦ **Rappelle** que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux
- ♦ **Dit** que les crédits afférents à l'opération « façade » sont inscrits au budget de l'exercice 2021
- ♦ **Autorise** le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention ainsi que tout acte inhérent à son exécution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Subvention « Opération Façade » – Immeuble à Saint-Ignac – M. Jean-Miguel LOURENCO
DCM 2021-11-120

- ♦ **Octroie** à M. Jean-Miguel LOURENCO, propriétaire de l'immeuble sis lieudit Saint-Ignac – parcelle section AM 55, une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'opération « façade » pour le ravalement de trois façades visibles depuis le domaine public.
- ♦ **Rappelle** que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux
- ♦ **Dit** que les crédits afférents à l'opération « façade » sont inscrits au budget de l'exercice 2021
- ♦ **Autorise** le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention ainsi que tout acte inhérent à son exécution

<p>Opération Façade Année 2022 DCM 2021-11-121</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Reconduit pour l'année 2022 l'opération « Façades » et approuve le règlement de l'opération « Façades » tel qu'annexé à la présente délibération ♦ Dit que les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 en section de fonctionnement article 6574 à concurrence d'une enveloppe de 40 000 € ♦ Autorise le Maire à signer les arrêtés attributifs de subvention et tout acte afférent à l'exécution de la présente
<p>Collège Boris Vian de Retournac – Participation financière pour l'achat d'un four au sein de l'espace restauration scolaire DCM 2021-11-122</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Accorde une participation de 4 332.27 € sous forme de subvention d'équipement au Collège Boris Vian pour le remplacement d'un four au sein de l'espace restauration scolaire ♦ Dit que les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 en section d'investissement au chapitre 204-204171 et feront l'objet d'un amortissement sur 15 ans. ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération <p>Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité</p> <p>Autorise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Maire à solliciter la subvention auprès des financeurs potentiels (Banque des territoires, LEADER, ...) • A signer une convention de financement et tout autre document nécessaire à l'avancement de ce dossier • A engager toutes les démarches nécessaires avec la commune d'Yssingaux pour le poste mis à disposition à hauteur de 20 % en approuvant la convention de mise à disposition de l'agent de la ville d'Yssingaux, au bénéfice de la commune de Retournac pour les missions indiquées ci-dessus • A signer les conventions de mise à disposition correspondantes (dès le recrutement de l'agent) et tout acte nécessaire à leur formalisation
<p>Manager de Centre-Ville – Convention de participation financière avec la Ville d'Yssingaux DCM 2021-11-123</p>	<p>Mmes Anne-Sylvie MIRMAND et Maryse RIBEYRON, conseillères municipales, propriétaires sur le territoire de cette section, quittent la séance et ne prennent pas part au vote.</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Sollicite le transfert dans le domaine public communal des biens, droits et obligation de la section de Jussac, parcelles cadastrées pour les propriétés bâties section K2 – AK 7 – AK 16 – AK 80 et pour les propriétés non bâties section B1345 – B 1346 – B1355 – B 1357 – B 1377 – K 1 – K 2 – K 4 – AK 1 – AK 7 – AK 72 – AK 80 – AK 81 - ♦ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de ce transfert
<p>Transfert des biens de la Section de Jussac dans le domaine public communal DCM 2021-11-124</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Sollicite le transfert dans le domaine public communal des biens, droits et obligation de la section de Jussac, parcelles cadastrées pour les propriétés bâties section K2 – AK 7 – AK 16 – AK 80 et pour les propriétés non bâties section B1345 – B 1346 – B1355 – B 1357 – B 1377 – K 1 – K 2 – K 4 – AK 1 – AK 7 – AK 72 – AK 80 – AK 81 - ♦ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de ce transfert

<p>Transfert des biens de la Section de Sarlanges dans le domaine public communal DCM 2021-11-125</p>	<p>M. Raoul GANVET, conseiller municipal, propriétaire sur le territoire de cette section, quitte la séance et ne prend pas part au vote.</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Sollicite le transfert dans le domaine public communal des biens, droits et obligation de la section de Sarlanges, parcelle cadastrée pour la propriété bâtie section AE 161 et pour les propriétés non bâties section AC 265 – AC 266 – AD 11 – AD 29 – AD 72 – AD 150 – AD 151 – AD 178 – AD 192 – AD 206 – AD 207 – AD 253 – AD 254 – AD 388 – AE 15 – AE 25 – AE 48 – AE 75 – AE 153 – AE 154 – AE 160 – AE 162 – AE 178 – AE 179 – AE 184 – AH 117 ♦ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de ce transfert
<p>Foncier – Régularisation de l'emprise foncière de la « Rue des Riailles » - Commune de Retournac DCM 2021-11-126</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve la régularisation foncière à l'euro symbolique de l'emprise de la Rue des Riailles sur deux propriétés privées et prend acte de l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées : Section BE 570 auprès de M. Michel MANEVY pour 29 m2 Section 573 auprès de M. Simon DUCLOUX et Mme Kelly BLOND pour 60 m2 ♦ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de ces régularisations foncières.

La séance est levée à 21h55

Le Maire, Patricia GOUDARD

